

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191216-DEL_19_12_16_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2019

Affichage : 19/12/2019



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

Excusés : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ECHANGES ET CESSIONS DE TERRAINS : ROUTE DE MAMERS SECTEUR BELINK – RUE DE LA CALAISIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de finaliser la situation foncière du secteur géographique de la Société BELINK route de Mamers et de la rue de la Calaisière.

A ce titre plusieurs régularisations foncières doivent être opérées afin d'être en adéquation avec la situation réelle des propriétés sur le terrain.

Monsieur le Maire présente donc d'une part, l'échange de terrains qu'il convient d'opérer entre la Société BELINK et la Commune, et d'autre part la cession de parcelles à certains habitants de la rue de la Calaisière, de même qu'à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, propriétaire d'un bâtiment économique situé rue de Louth.

Les opérations foncières à constater par acte notarié à venir sont donc les suivantes :

ECHANGES VILLE/Sté BELINK

La Ville remet à BELINK les parcelles :

D787p (2596m2) bassin eaux pluviales exclusivement dédié à BELINK et réalisé par BELINK)

D776 (1446m2) D774 (1067m2) D773 (1268m2) D538 (1989m2) toutes à usage de parking réalisé par BELINK

D205p (940m2 local stockage produits nécessaires à l'activité BELINK et réalisé par BELINK)

Soit un total de 9306m2 environ.

BELINK remet à La Ville les parcelles :

D504p (170m²) D504p (152m²) D504p (3m²) D502p (5m²) D502p (38m²) toutes à usage de jardins
Soit un total de 368m² environ.

Il est précisé que cet échange de parcelles est sans soulte. (Avis de France Domaines en ce sens en date du 3 décembre 2019)

CESSIONS VILLE AUX RIVERAINS DE LA RUE DE LA CALAISIÈRE

La Ville cède aux riverains (avis FRANCE DOMAINE 3 décembre 2019) pour 15€ forfaitaires pour chacun d'entre eux sans prorata de surfaces, frais notariés à leur charge, les parcelles préalablement échangées ci-dessus avec BELINK

D504p 170m² (vendu à Mr Jérôme BESNARD), 22 rue de la Calaisière

D504p 152m² (vendu à Mr et Mme Hubert BORDE), 24 rue de la Calaisière

D504p 3m² (vendu à Mr et Mme Claude HONORE), 26 rue de la Calaisière

D502p 5m² (vendu à Mr Jérôme BESNARD), 22 rue de la Calaisière

D502p 38m² (vendu à Mme Christine AUBRY), 20 rue de la Calaisière

mais également les parcelles suivantes déjà propriété de la Ville :

D787p 56m² (vendu à Mr et Mme Hubert BORDE), 24 rue de la Calaisière

D787p 235m² (vendu à Mr et Mme Claude HONORE), 26 rue de la Calaisière

D787p 569m² (vendu à Mr et Mme Vincent BEAUTE), 28 rue de la Calaisière

D787p 492m² (vendu à Mr et Mme Guy MET), 30 rue de la Calaisière

D787p 608m² (vendu à Mr et Mme Eric PAPILLON), 32 rue de la Calaisière.

Soit un total cédé aux riverains de 2328m² environ.

CESSION VILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HISNE SARTHOISE

La Ville cède à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) (avis FRANCE DOMAINE 3 décembre 2019 valeur vénale 5€/m² HT)

la parcelle D787p (1710m² environ) à usage de voirie d'accès au bâtiment propriété de la CCHS situé sur la parcelle D786 et actuellement louée à BELINK par la CCHS. Valeur de vente 8550€HT.

Monsieur le Maire précise enfin que les actes pourraient être signés chez Maître Guillaume LEVEQUE, notaire à La Ferté-Bernard. (Frais d'actes pour l'échange Ville/Sté BELINK répartis 50/50, pour les cessions aux riverains à leur charge, de même que pour la cession à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, frais à la charge de cette dernière).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de l'ensemble des opérations foncières ci-dessus présentées (Echanges Ville/Sté BELINK, cessions Ville aux riverains de la Calaisière, cession Ville à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer les actes d'échanges, de ventes et de cessions correspondant, chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard,
- A payer les frais découlant de l'échange Ville/Sté BELINK à hauteur de 50%,
- A payer les frais de bornage en résultant,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à ces actions.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU